



## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE-DES-CŒURS-VAILLANTS

Réunion tenue dans les locaux de l'École Cœur-Vaillant-Campanile  
Mardi, 17 février 2015, 18 h 45

### Étaient présentes et présents :

M. Assi Patrice Aye, représentant de la communauté  
M<sup>me</sup> Renée Bédard, représentante des parents  
M<sup>me</sup> Natalie Blais, directrice de l'École-des-Cœurs-Vaillants  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre Blanchette, représentante du personnel enseignant  
M<sup>me</sup> Nancy Bouchard, représentante du personnel enseignant  
M<sup>me</sup> Édith Brochu, représentante des parents  
M. Jasmin Brochu, représentant des parents  
M<sup>me</sup> Anabel Bujold, représentante du personnel enseignant  
M<sup>me</sup> Sonia Chenel, représentante de la communauté  
M. Serge Dufour, représentant du personnel des services de garde  
M. Éric Dupont, représentant des parents  
M<sup>me</sup> Michèle Gagnon, représentante du personnel enseignant  
M. Simon Germain, directeur adjoint de l'École-des-Cœurs-Vaillants (Campanile)  
M<sup>me</sup> Catherine Girard-Larouche, représentante du personnel enseignant  
M<sup>me</sup> Élane Lajoie, représentante des parents  
M<sup>me</sup> Marie-Ève Jalbert, représentante des parents  
M<sup>me</sup> Marie-Christine Nolet, représentante de la communauté  
M<sup>me</sup> Hélène Richard, représentante des parents  
M. Denis Royer, représentant des parents

### Étaient absentes et absent :

M. Éric Dupont, représentant des parents  
M<sup>me</sup> Annick de Warren, représentante du personnel enseignant  
M<sup>me</sup> Jeneviève Langlois, représentante du personnel des services de garde

### Secrétaire du Conseil

Alexie Brind'Amour

## 1. OUVERTURE

### 1.1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

Le président du Conseil, M. Denis Royer, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence à cette réunion. Par la suite, il constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

### 1.2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M<sup>me</sup> Anabel Bujold, appuyée par M<sup>me</sup> Elaine Lajoie, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé. **Résolution CE1415-06-1.2**

## 2. ADOPTION ET SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX DES RENCONTRES DU 16 DÉCEMBRE, DU 27 JANVIER ET DU 9 FÉVRIER.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy Bouchard, appuyée par M. Serge Dufour, d'adopter en bloc les procès-verbaux du 16 décembre, du 27 janvier et du 9 février. **Résolution CE1415-06-2**

## 3. INTERVENTIONS DU PUBLIC

M. Pierre Gagné et M<sup>me</sup> Marie-Hélène Gignac, parents d'élèves à l'École-Cœur-Vaillant, s'adressent au conseil en tant que représentants de plusieurs parents qui souhaitent manifester leur mécontentement auprès du Conseil concernant la décision liée à l'implantation de l'anglais intensif et la méthode utilisée pour la prise de décision. Ils ont été surpris de la présence des trois options, plutôt que la présence de deux options seulement, soit l'anglais intensif ou non.

Ils rappellent que, lors de la réunion du conseil du 18 novembre dernier, des parents ont demandé au Conseil qu'une consultation soit menée auprès des parents de l'école sur la mise en œuvre de l'anglais intensif. Ils sont d'avis que le formulaire de consultation n'aurait pas dû contenir une troisième option, ce qui, selon eux, a eu pour effet de diviser le vote. Ils sont aussi mécontents en ce qui a trait à la majorité de 50% + 1, alors que le formulaire contenait trois options, ce qui rendait difficile l'atteinte d'un tel taux. Les parents enjoignent le conseil de revoir et de motiver sa décision, notamment en rendant publics les procès-verbaux des réunions.

M. Royer explique que la décision d'inclure une troisième option visait à répondre aux demandes d'autres parents qui souhaitaient que l'école étudie la possibilité d'inclure davantage d'anglais dans la grille-matières, mais sans mettre en place l'anglais intensif. M. Royer ajoute que c'est à la demande des parents lors de la rencontre du 18 novembre qu'une consultation a été menée et que ces mêmes parents ont tenu à préciser qu'ils respecteraient la décision du Conseil. À la suite de cette rencontre, il a décidé de mener une consultation et une démarche a été élaborée prévoyant, notamment, la tenue d'une réunion d'information sur le sujet. Concernant les seuils, M. Royer précise qu'en prévision de la consultation des parents, des règles ont été élaborées lors de la réunion extraordinaire du Conseil du 27 janvier. Ces règles, qui ont été rendues accessibles à la demande des parents qui souhaitaient en obtenir une copie et qui ont été affichées à la table des départs avant la tenue de la consultation, expliquaient en détail les processus de votation, de dépouillement et de décision, incluant les seuils.

M. Royer termine en reconnaissant que des parents puissent être insatisfaits de la décision, mais cette décision a été prise dans l'intérêt supérieur des enfants. Il précise que tout au long du processus, le Conseil a fait preuve de transparence dans sa démarche. Pour sa part, M<sup>me</sup> Blais précise que tous les aspects ont été considérés et que la démarche a permis de faire entendre des positions nuancées.

## **4. INFORMATIONS GÉNÉRALES**

### **4.1. Du président**

M. Royer n'a aucune information à mentionner.

### **4.2. De la direction**

M. Simon Germain mentionne que, suite à la participation de M<sup>me</sup> Michelle Frenette à un concours, l'École Cœur-Vaillant-Campanile recevra une bourse de 19 292 \$ de la part des magasins *Future Shop* afin de rajeunir le laboratoire informatique.

Il mentionne aussi que le 100<sup>e</sup> jour d'école des élèves de la maternelle aura lieu le 18 février.

### **4.3. De la trésorière**

M<sup>me</sup> Hélène Richard mentionne qu'elle devrait avoir des nouvelles très prochainement concernant le solde du compte. Elle nous en informera et fera le point sur les finances du Conseil lors de la prochaine rencontre du conseil en avril.

### **4.4. Du représentant au Comité de parents**

M. Royer mentionne que le sujet des fusions possibles de commissions scolaires a été discuté lors du dernier Comité de parents. Les parents du Conseil tiennent à ce que les services aux élèves ne soient pas touchés. Il relate par ailleurs que l'École St-Mathieu fera la demande d'être séparée de l'École Filteau afin que les deux établissements soient indépendants.

### **4.5. Des représentants des membres du personnel**

Une enseignante de Cœur-Vaillant-Campanile souhaite discuter de la possibilité de modifier le nom de l'école afin d'éviter les confusions qui surviennent fréquemment. M. Royer mentionne qu'il serait sans doute pertinent de solliciter l'intervention du commissaire représentant la circonscription où est située l'école afin d'amorcer les démarches, car ce changement ne relève pas du conseil.

### **4.6. Des commissaires**

Il n'y a aucune information.

## **5. ADOPTION**

### **5.1. Budget de service de garde et secrétaire**

Le budget sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil.

## **6. APPROBATION**

### **6.1. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation. (art 75.1)**

M<sup>me</sup> Blais présente la dernière version du Plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Elle mentionne que la version plus courte sera envoyée en format papier aux parents et que la version plus longue sera déposée sur le site Internet de l'école. Quelques modifications mineures sont suggérées par les membres du conseil et elles seront apportées au document avant sa publication.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Ève Jalbert, appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Bouchard, d'adopter le plan de lutte avec les modifications suggérées. **Résolution CE1415-06-6.1**

## **6.2. Projet de grille-matières 2014-2015 (art 85 et 86)**

M<sup>me</sup> Natalie Blais présente la grille-matières 2015-2016 de l'École-Cœur-Vaillant, grille qui inclut les ajustements permettant d'intégrer une offre d'anglais bonifiée, et ce, conformément à la décision prise par le Conseil lors de la rencontre extraordinaire du 9 février. Les ajustements au troisième cycle concernent l'éducation physique, qui passe de trois à deux périodes, et l'enseignement de la musique, qui passe de deux périodes à une.

Un représentant du service de garde propose de mettre l'accent sur l'activité physique auprès des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années en fin de journée. Il est aussi proposé d'inclure des activités parascolaires en anglais. Les membres du Conseil conviennent que ces activités devraient se tenir le plus tôt possible en fin de journée.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Hélène Richard, appuyée par M<sup>me</sup> Édith Brochu, d'adopter la grille-matières de l'École Cœur-Vaillant telle que présentée. **Résolution CE1415-06-6.2**

La grille-matières de l'École Cœur-Vaillant-Campanile sera adoptée lors de la rencontre du mois d'avril. La programmation des activités parascolaires, incluant les activités destinées à bonifier l'offre d'anglais, devra être déposée dans les meilleurs délais au Conseil.

## **7. INFORMATIONS**

### **7.1. Projet éducatif 2015-2018 : sondage et comité**

Des représentants de parents soutiennent que de réaliser le sondage sur le projet éducatif n'est peut-être pas le meilleur choix dans la situation actuelle. Il est suggéré de retarder le dépôt du projet éducatif afin de le présenter dans un contexte qui favorise son accueil. Des membres du conseil sont d'avis que cette suggestion est pertinente et qu'il serait possible de se donner un peu plus de temps.

D'autres membres du Conseil évoquent le fait que le projet éducatif et l'anglais intensif sont deux dossiers très distincts et qu'en ce sens, il n'est peut-être pas nécessaire de reporter la consultation pour le projet éducatif. D'autres membres du Conseil suggèrent de trouver un juste milieu en consultant les parents en mai.

Considérant ces éléments, M. Royer propose de discuter de ce sujet lors de la prochaine réunion du Conseil en avril. D'ici là, le sondage pourrait être acheminé aux membres qui en feraient la demande afin de recueillir leur opinion sur les changements qui pourraient y être apportés afin de le rendre plus clair ou encore d'améliorer le processus.

## **8. DISCUSSION**

### **8.1. Retour sur la consultation**

Il est convenu que M. Royer effectuera auprès des parents qui ont présenté des arguments dans les interventions du public un retour sur la démarche du Conseil.

## **9. DÉCISION**

Il n'y a aucune décision à prendre.

## **10. VARIA**

Il n'y a aucun point au varia.

## **11. LEVÉE DE LA RÉUNION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Renée Bédard, appuyée par M<sup>me</sup> Anabel Bujold, de lever la réunion à 20h55.

Denis Royer, président

Natalie Blais, directrice